

Appel à communication - Session (S1-3) Agroécologie et accompagnement aux changements de pratiques.



Les transitions écologiques
en transactions et actions

Le constat a été fait depuis plusieurs années : les traitements (éco)toxiques utilisés en grande quantité et fréquemment par les agriculteurs, viticulteurs et jardiniers pour produire des denrées alimentaires, sont à l'origine de maladies professionnelles, de dégradation de la fertilité des sols et de risques sanitaires potentiels pour les riverains et les consommateurs (Dumat et al., 2019). C'est pourquoi, des transitions agro écologiques s'organisent du côté des producteurs, collectivités et citoyens (jardiniers et consommateurs) accompagnées par des associations. Par exemple, la viticulture utilise traditionnellement un grand nombre de traitements pour éviter les maladies de la vigne ; or ce secteur est en pleine évolution car les consommateurs de vin sont de plus en plus intéressés par la qualité du produit et la notion de terroir. Ils sont également de plus en plus attachés au concept de vin vivant, biologique, obtenu de façon la plus simple possible et sans dégrader l'environnement. Une meilleure connaissance de la vie du sol et un impact positif sur la santé des écosystèmes et des hommes devient progressivement un objectif partagé entre les agriculteurs, les professionnels des chambres d'agriculture, les consommateurs et les chercheurs. L'accompagnement aux changements de pratiques a été particulièrement discuté lors de la journée Formation-recherche-Développement, intitulée « La viticulture : un vecteur de transitions écologiques ? » (25 février 2019, Toulouse INP-ENSAT-DNO, <https://reseau-agriville.com/viticulture-transition-ecologique/>). A différentes échelles, des politiques et règlements induisent des changements visant à promouvoir la santé et l'environnement. Par exemple, en France depuis le 1er janvier 2019 l'utilisation de pesticides est interdite dans les jardins des particuliers. De nombreuses villes sont engagées dans des actions visant à accroître la qualité des écosystèmes et à favoriser en particulier la vie des sols à l'origine des services écosystémiques : stockage de l'eau dans les nappes, présence d'une grande biodiversité, etc. Par exemple, Calais et al. (2018) décrivent la dynamique d'écologisation des pratiques, soutenue par la mairie de Blagnac et Toulouse Métropole dans la zone urbaine de maraîchage professionnel des Quinze sols. Cultiver en ville des plantes comestibles ou élever des animaux, implique la réduction des traitements toxiques et le recyclage des matières organiques. C'est pourquoi l'agriculture biologique et l'agroécologie sont aussi des pratiques de plus en plus connues et développées. Entre résultats scientifiques, militantisme et communication commerciale il est cependant parfois complexe de différencier des termes couramment utilisés tels que : « agriculture biologique », « agroécologie » et « permaculture ». De plus le même mot comme agriculture biologique peut dans le détail regrouper différentes pratiques selon le référentiel appliqué (France ou Europe, type de label). Des définitions sont proposées sur les sites de l'INRA (avec le dictionnaire d'agroécologie), de l'Association Française d'Agronomie, du réseau français de permaculture, de l'association Terre & Humanisme et de l'association française d'agroforesterie. L'agriculture biologique a été la première alternative « grand public » à l'agriculture conventionnelle, dont elle se démarque par la substitution des intrants chimiques synthétiques et commerciaux par des intrants d'origine naturelle et pour partie non commercialisés (matières organiques, plantes engrais verts, etc.). L'agroécologie peut être définie comme un ensemble disciplinaire alimenté par le croisement des sciences agronomiques, de l'écologie appliquée aux agroécosystèmes et des sciences humaines et sociales (Tomich et al., 2011 ; Francis et al., 2003). Son ambition est de repenser l'ensemble des systèmes alimentaires pour favoriser les transitions vers des systèmes évalués positivement du point de vue du développement durable :

Calendrier :

- **Septembre 2019**
Lancement des appels à communication,
- **20 janvier 2020**
Date limite de soumission
- **Février 2020**
Réponses aux auteurs (exposés, posters)
- **Octobre 2019 à Mai 2020**
Inscriptions en ligne
- **du 22 au 26 juin 2020**
Colloque à Toulouse

écologiquement saine, économiquement viable et socialement juste (Wezel & Jauneau, 2011). Les associations culturelles, l'utilisation de mulch, la protection intégrée des cultures, l'absence de travail du sol, sont considérées comme des « pratiques agroécologiques » (Agrisud International, 2010). Depuis quelques décennies les pratiques agro écologiques se développent dans le monde pour plusieurs raisons telles que : (i) répondre à la demande des consommateurs de plus en plus sensibilisés au lien environnement-santé, (ii) optimiser l'expression du terroir en réduisant les traitements (éco)toxiques et les apports de fertilisants chimiques, (iii) prendre soin de sa santé et de l'écosystème sol pour la communauté des agriculteurs et jardiniers (le projet-agro-écologique comme politique de transition agricole initiée en 2013, qui met sous sa bannière plusieurs plan : Ambition bio, ecophyto, etc., et qui s'appuie sur l'idée de l'action collective pour engager cette transition agro-écologique).

Pour conclure les états généraux de l'alimentation en France (Egalim 2017), le premier ministre a affirmé l'importance de la confiance des consommateurs (Philippe, 2017). « Manger mieux, local, sainement et mieux connaître la composition des denrées consommées » sont des objectifs énoncés comme prioritaires lors des états généraux de l'alimentation. Le Gouvernement français vise l'objectif de 15% de surface agricole utile en agriculture biologique pour 2022, contre 6% aujourd'hui. Dans ce contexte, la gestion des matières organiques du sol qui jouent des rôles multiples est cruciale. Le développement des pratiques et recherches relatives à la vie du sol est également en plein essor : mieux comprendre les actions de la faune et flore auxiliaire, réduire les intrants, favoriser l'éducation à l'environnement et la santé pour tous...

Les contributions attendues pour la sous-session S1-3 concernent les conditions d'une production agricole durable.

Par exemple, l'évaluation, la promotion et l'optimisation des services écosystémiques, la valorisation agronomique des matières organiques ou les enjeux de la vie du sol ; ou encore, l'accompagnement aux changements de pratiques des agriculteurs, viticulteurs ou jardiniers, et aussi les changements de gestion pour des sites non agricoles : par exemple la création d'espaces de nature pour des habitats collectifs ou la prise en compte de la fertilité des sols de sites industriels...

Les informations sur le Colloque

(présentation générale, appels à communication, inscription,...) sont accessibles sur le site internet :

<https://transitions2020.sciencesconf.org>

Les doctorants et étudiants en Master 2 sont invités à s'inscrire sur le site du colloque (inscription gratuite sous réserve de places disponibles).

Consignes pour les propositions de communication (format et soumission) :

- Les propositions de communication pour cette session sont à envoyer par courriel à yvan.capowiez@inra.fr, magali.rault@univ-avignon.fr, christophe.mazzia@univ-avignon.fr, avant le 20 janvier 2020 avec pour objet « Proposition T2020 ».

- Elles seront examinées par le comité scientifique de la sous-session S1-3 composé également de : Dr Hedde M. (INRA) ; Dr Brin A. (INP) et Dr Quenea K. (Paris VI).

- Les propositions de communication doivent se conformer aux consignes suivantes : times new roman, taille de caractère 12, simple interligne, marges 2,5cm. Elles comportent un titre en italique gras (times new roman 14), mentionnent le ou les auteurs avec en notes de bas de page leur statut et leur rattachement institutionnel, indiquent 5 mots clefs. Les propositions comptent au maximum 600 mots (références bibliographiques incluses). Vous pouvez indiquer Exposé ou Poster scientifique.



Les transitions écologiques en transactions et actions

UNIVERSITÉ TOULOUSE - JEAN JAURÈS

<https://reseau-agriville.com>
camille.dumat@ensat.fr

22-26 juin
2020

